PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.

	Un An.	6 Mois.	3 Mois.	1 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS....	$12.00	$6.00	$3.00	$1.00
POUR L'ETRANGER.....	$15.15	$7.55	$3.75	$1.30

Les abonnements se soldent invariablement d'avance.

Le Numéro Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.

	Un An.	6 Mois.	4 Mois.	2 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS.....	$3.00	$1.50	$1.00	75 cts
POUR L'ETRANGER.....	$4.00	$2.05	$1.35	$1.05

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE. — PRO ARIS ET FOCIS — SCIENCES, ARTS.

Seul Journal Français Quotidien au Sud — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 26 MAI 1896. — Fondé le 1er Septembre 1827

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office of New Orleans, La, Second Class Matter.

☞ POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

Par Paul & Gurley—Bon emplacement pour affaires et résidence, une agréable résidence dans un charmant voisinage, lots de choix dans le second district.

Par Geo. G. Friedrichs—magasin et résidence avec un cottage simple dans le fond, coin Laurel et Peneston.

Par E. A. Blakely au nouveau No 1035 rue Decatur, faience, verrerie, forblanterie, etc.

Par A. A. Lesseps, Nos 502 et 504 rue Royale, linge de dessous pour hommes et femmes, ombrelles, cannes, gants, etc; aussi, coffre-fort, vitrines, installations, etc.

Une victoire de l'industrie sucrière.

On disait jadis là-bas, de l'autre côté de l'Atlantique : "Il y a encore des juges à Berlin." Nous aussi, nous pouvons dire aujourd'hui : "Il y a encore des juges à.... Washington." La cour suprême de l'Union vient de donner plein droit aux réclamants dans l'affaire de l'indemnité de $5,000,000 accordée par le Congrès aux planteurs qui, avant le rappel de la loi McKinley, s'étaient à grands frais et avec la plus parfaite bonne foi, livrés à une industrie qui ne pouvait leur être profitable qu'avec l'accomplissement des promesses qui leur avaient été faites par le Congrès.

Toute question de constitutionnalité mis de côté, la Cour Suprême, par l'organe du juge Peckam, a déclaré franchement et proclamé solennellement que les planteurs réclamants ont droit à l'indemnité, à toute l'indemnité que le Congrès avait votée à leur intention, non seulement à l'allocation de $5,000,000 pour le sucre fabriqué jusqu'au 20 juin 1895, mais aussi aux $238,829, dûs aux sucres produits avant le 28 août 1894, et dont le paiement, pour des raisons économiques, sur lesquelles il est inutile de revenir, était resté en souffrance.

Ce qui nous plait le plus, dans cet arrêt sans appel de la Cour Suprême, c'est que la politique n'y est entrée pour rien et que l'équité seule, le sentiment de la justice, inné chez l'homme, a tout fait.

Qu'en disent maintenant messieurs les planteurs qui désespérant d'obtenir justice, ont, de dépit, par vengeance, brisé avec le parti démocrate et se sont jetés aveuglément dans les bras de ce M. McKinley, qui leur a occasionné tant de tracas et a failli les ruiner complètement ?

LA FIN DE MUSSET.

A propos de l'anniversaire de la mort de Musset, qui revenait l'autre semaine, un de nos confrères a interrogé l'ancienne gouvernante du poëte, Mlle Collin, devenue Mme Martellet, qui vit modestement d'un petit commerce d'horlogerie, ruinée par le Panama. Elle a donné ces détails sur les derniers jours du poëte.

En proie à l'insomnie, il ne se couchait plus avant trois ou quatre heures du matin pour se trouver debout à huit heures. Les absences de mémoire devinrent fréquentes et sa nervosité, déjà extrême, s'exacerba encore.

Une idée le hantait assez fréquemment à cette époque : il craignait d'être enterré vivant : "Jurez moi, dit-il à sa gouvernante, que lorsque je serai mort, vous me ferez faire une incision au bras pour vous assurer que je ne suis pas en léthargie et que vous ne mettrez vous-même dans le cercueil.

"Je le lui jurai et je tins, sans tarder hélas ! ma promesse."

A ce souvenir, Mme Martellet contient mal son émotion. Elle nous mène aux reliques du poëte, qu'elle a pieusement conservées.

Voici, sur un papier jaunit, les derniers mots qu'il a écrits à son lit de mort :

"Je ne sais pas", en réponse à une question de sa gouvernante qui lui demandait ce qu'il voulait manger. Les lettres, enfantines, chevauchent l'une sur l'autre.

Mme Martellet a retrouvé dans un vieux livre, un autographe inédit de Musset.

On dit que le public vit dans l'indifférence,
Que le siècle est distrait, que tout meurt aujourd'hui.
(Bnl.

Bonaparte, à Wagram, était distrait, je pense ;
Il avait cependant son Ossian avec lui.
Depuis quant l'action naît-elle à la pensée ?
Depuis quand a-t-on vu que le génie humain
N'aille plus au combat comme le vieux Tyrtée,
Son glaive à la ceinture, et sa lyre à la main ?
De quoi se plaigne-t-il donc le poëte et l'artiste ?
Tant que l'humanité se mentira son âme existe
Aussi bien que son corps.—C'était votre métier,
Rêveurs, de la comprendre au lieu de la nier ;
C'est à vous de frapper les entrailles du monde
Comme Elisa a frappé les entrailles d'Adam,
De chercher où le cœur lui soulève le flanc,
De fendre d'un regard cette mine profonde,
Et de vous écrier, comme l'Esprit du Feu,
Ceci nous appartient, et le reste est à Dieu.

Vers un peu troubles et déclamatoires, du reste, mais intéressants comme tout ce qui sort de la plume illustre de Musset.

Le Harem du Shah.

On a pu lire, dans les dépêches publiées sur l'assassinat du shah de Perse, que le meurtrier de Nasser-Eddin est soupçonné d'avoir agi avec la complicité de ses deux nièces, qui faisaient partie du harem royal.

Les preuves de cette complicité ne sont pas, pour l'instant, tout à fait établies ; mais ce ne serait pas, en tout cas, la première fois que les capiteuses Vénus qui peuplent les harems orientaux tremperaient le bout de leurs doigts roses dans une conspiration ourdie contre la précieuse existence de leur maître et seigneur.

Il faut espérer pour les deux houris persanes que le meurtrier du Shah n'a pas été aidé dans la perpétration de son crime par leur féminine intervention. S'il en était autrement, les pauvrettes ne tarderaient pas à faire connaissance avec le lacet de soie, le café au goût étrangé ou l'instrument acéré de la décollation. En attendant que nous soyons fixés sur ce point, nous allons essayer de pénétrer dans l'asile inviolable qu'on nomme, en Perse, l'*Enderoun* royal, où les nombreuses femmes du Shah coulent des jours tissés d'or et d'ennui. Nul Européen ne peut se vanter d'en avoir franchi le seuil et c'est à peine si, dans les récits des voyageurs qui ont parcouru l'Iran, il en est vaguement question. Néanmoins, grâce aux indiscrétions de deux femmes, Mme Carla Serena, une intrépide voyageuse, et Mme Hadji Abbass, une ancienne fleuriste parisienne établie jadis à la Cour de Nasser Eddin, on a pu en pénétrer les mystérieuses profondeurs.

D'après la loi musulmane, le Shah ne peut pas épouser plus de quatre femmes légitimes, mais il peut avoir un nombre illimité d'épouses.... morganatiques et d'esclaves. L'Enderoun de Nasser-Eddin se composait de plus de cent femmes qui étaient étroitement surveillées par des eunuques noirs et par des sentinelles qui, à l'extérieur, montaient la garde jour et nuit.

Jetons un coup d'œil dans ce sanctuaire des plaisirs royaux et voyons ce qui s'y passe.

Des femmes jeunes et d'un plantureux embonpoint—en Perse, la beauté de la femme consiste principalement en le développement exagéré de ses formes plastiques—sont réunies par groupes sympathiques. Elles sont vêtues de jupons courts, comme ceux de nos ballerines, en soie, en velours ou en brocart. Cette mode singulière a été introduite en Perse par la mère de Nasser-Eddin à qui, un jour, on avait montré une gravure représentant un ballet. Plus la jupe est écourtée, plus la tenue passe pour être recherchée. Les jambes et les pieds sont généralement nus. Ni linge, ni maillot. Sauf une camisole en gaze transparente qui flotte sur la poitrine légèrement découverte. Des mules à talons complètent cette mise sommaire. Mais le cou, les bras et les mains sont ornés d'une profusion de bijoux, de perles et de pierreries étincelantes.

Les unes, étendues sur des coussins moelleux et richement brodés, fument le *kalian*, une sorte de pipe à eau, mangent des sorbets, grignottent des graines grillées au sel, boivent du café ou du thé ou bien absorbent par petites gorgées une savoureuse boisson composée de jus de différents fruits et que l'on appelle là-bas du *scherbet*. Les autres se livrent à des travaux de broderie, dansent au son des tambours de basque, rient, bavardent, se racontent mutuellement des histoires tirées souvent des recueils persans et dont la forme et le fond sont d'ordinaire extrêmement licencieux. Toutes ont les cils et les sourcils noircis au *surmeh* et les ongles des mains et des pieds teints au *hennaz*. L'arc accentué des sourcils donne à leur physionomie quelque chose de dur peu en rapport avec leur caractère aimable et enjoué. De temps en temps, une portière s'écarte et livre passage à quelque eunuque chargé d'un plateau d'argent contenant des gâteaux, des bonbons, des sucreries et des *scherini*, confitures dont raffolent les gens du pays.

* * *

Le bain joue un rôle important dans l'existence de ces imposantes Hébée. Elles y restent des heures entières, se baignant en commun, dans des bassins en marbre de Yezd. Longues sont les opérations de la toilette qui suivent la sortie du bain. Puis, nonchalamment renversées sur des matelas en soie posés sur le sol, elles goûtent l'ivresse des longues béatitudes.

Le Shah, seul, a accès dans l'Enderoun. Malheur à l'imprudent ou à l'audacieux qui oserait s'y aventurer. D'abord, il serait impitoyablement tué par les sentinelles. Dans l'Enderoun, ce sont des femmes qui servent le Shah. L' "Ombre de Dieu," c'est ainsi que l'on désigne le monarque persan, a ses kaliandjys féminins, ses chambellans, son maître de cérémonies, son porteur de thé, de café, de sherbet, et de partouffes et même son bouffon, une duègne chargée de le distraire et de lui raconter des histoires drôles. Nasser-Eddin avait, nous l'avons dit, une centaine de femmes, mais la plupart de ses prédécesseurs en avaient bien davantage. Parmi celles-ci, le Shah fait toujours choix d'une favorite, qu'elle soit épouse légitime, épouse morganatique ou simple esclave. Pendant très longtemps, la favorite de Nasser-Eddin a été une simple *sighé* (courtisane légitimée) qui était la fille d'un menuisier des environs de Téhéran. Elle était entrée au harem à l'âge de douze ans et s'appelait Aniséh-el-Dowleh, la *Bien-aimée de l'Empire*. Aniséh-el-Dowleh était, dans sa jeunesse, le type accompli de la beauté persane, c'est-à-dire qu'elle avait une taille en forme de melon. Les femmes maigres, en Perse, sont dédaignées, et nul hommage masculin ne s'adresse à elles.

La favorite reçoit un traitement annuel de 35,000 fr., sans compter les riches présents de son royal maître et des nombreux solliciteurs qui recourent à sa haute influence. Les *sighé* ne touchent que 6,000 francs par an, plus les cadeaux. Le Shah, quand il a des motifs de crainte, fait souvent préparer ses repas de la main même de la favorite.

Chaque femme a son appartement séparé et son personnel de domestiques et d'esclaves. Tous les matins, elle doit venir saluer son auguste maître chez lui. La crainte d'être empoisonnée, la rend, elle aussi, parfois fort défiante, et il n'est pas rare de lui voir confectionner ses mets. La confiance, on le sait, ne règne pas au palais du Shah.

* * *

Quand une femme est tombée en disgrâce, le Shah la donne en mariage à un homme du peuple. Par contre, c'est un grand honneur pour un haut fonctionnaire que d'épouser une femme de l'Enderoun royal. Il est d'usage, quand une épouse légitime ou une simple *sighé* a un enfant, qu'elle reste dans l'Enderoun jusqu'à ce que cet enfant ait atteint un certain âge. Après quoi, elle doit quitter le palais et vivre avec son enfant. L'Enderoun du palais royal de Téhéran et dans la plupart des autres résidences royales est aménagé dans plusieurs maisons.

Les femmes du Shah sortent rarement, si ce n'est pour accompagner le souverain dans ses diverses résidences. Il arrive, cependant, que le Shah, étant de bonne humeur, leur permet une petite promenade dans la capitale. Elles sortent, alors, dans des voitures ou, s'il s'agit d'un voyage un peu long, dans des litières fermées, drapées d'étoffes magnifiques et portées par des mulets escortés par des *ferrach* (gardes à cheval), chargés d'écarter la foule sur le parcours du cortège.

Au suggestif costume d'intérieur, les femmes ont substitué le vêtement de sortie qui est le même pour toutes les Persanes. Il consiste en un ample pantalon de calicot ou de soie de couleur grise, verte, rouge ou violette. Une large pièce d'étoffe bleu foncé appelée la *tehadra* les enveloppe de la tête aux pieds. Ainsi vêtue, la femme persane a un aspect lourd et disgracieux.

Oser regarder une femme du Shah est un crime qu'un Persan risquerait fort d'expier par la strangulation ou tout au moins une bonne bastonnade sur la plante des pieds. Aussi les *ferrach* ont-ils le soin de crier, au moment où le cortège va passer : "Berit, boro, kourached." Ce qui veut dire : "Allez-vous-en, fermez les yeux." Il se produit alors un sauve-qui-peut général, et, si la rue n'a pas d'issue, tout homme doit se retourner et montrer le dos à ces dames.

On raconte, à ce propos, qu'un Européen qui remplissait à Téhéran une fonction officielle eut, un jour, la curiosité de jeter un regard indiscret dans une voiture où se trouvaient plusieurs femmes de l'Enderoun royal. Pris sur le fait, les ferrach lui crachèrent au visage. L'indiscret fontionnaire dut subir cette insulte sans pouvoir se plaindre. S'il avait été un sujet du Shah, il n'en aurait pas été quitte à si bon compte. On juge, d'après cela, qu'il ne fait pas bon de convoiter, même du regard, une femme du Shah, fût-elle la dernière de ses esclaves.

Le nouvel ambassadeur français en Allemagne.

Une dépêche nous apprend que M. le Marquis de Noailles a été nommé ambassadeur à Berlin, en remplacement de M. Herbette.

Emmanuel Henri Victurnien, marquis de Noailles, diplomate et littérateur français, né au Château de Maintenon, Eure et Loir, le 15 septembre 1830, est le second fils du duc de Noailles, membre de l'Académie française, mort en 1885. Il resta, sous l'Empire, en dehors des fonctions publiques, s'occupant de travaux historiques et littéraires. Candidat républicain conservateur, dans une élection partielle des Basses-Pyrénées, pour l'Assemblée nationale, il échoua le 7 janvier 1872, avec 31.509 voix, contre 40.668 obtenues par M. Chesnelong, qui fut élu. Nommé ministre plénipotentiaire à Washington, par M. Thiers, le 12 mai 1872, il rétablit par une convention postale les facilités de correspondance, dont l'interruption, depuis trois ans, pesait lourdement sur les rapports des deux pays. Démissionnaire après le 24 mai 1873, il fut d'abord maintenu à son poste, puis nommé, le 4 décembre 1873, ministre plénipotentiaire près la cour d'Italie. Il continua à y représenter la France après l'élévation de ce poste au rang d'ambassade, 18 juillet 1876.

Nommé ambassadeur à Constantinople le 20 février 1882, il a été mis en disponibilité, sur sa demande, le 17 juillet 1886.

M. de Noailles, qui avait refusé la candidature sénatoriale en 1876, dans les Bassen-Pyrénées, représentait depuis octobre 1874, le canton Nord-Ouest de Bayonne, au Conseil général de ce département.

Chevalier de la Légion d'honneur le 11 octobre 1873, il a été promu officier le 10 février 1875, commandant le 30 juillet 1878 et grand officier le 10 juillet 1880.

M. le marquis de Noailles a publié sur l'histoire et la littérature polonaises des ouvrages estimés : la Pologne et ses frontière en 1863 ; Henri de Valois et la Pologne en 1572 ; en 1867, couronné par l'Académie française : la Poésie polonaise en 1866. Il a collaboré également au Correspondant.

MOUTONS ALGERIENS

Les derniers recensements établissent que pour cette année le troupeau compte 7,968,527 têtes au lieu de 8,987 804 en 1893 de 9,375,895 en 1892 ; c'est là une perte regrettable qu'explique la sécheresse extraordinaire de cette année. Un fait analogue s'était déjà produit dans de pareilles conditions en 1891, où le troupeau était tombé de 8,987,533 têtes à 8,447,502.

Mais si des causes passagères peuvent ainsi diminuer la population ovine, les vides sont bien rapidement comblés grâce aux naissances toujours nombreuses, les races prises étant particulièrement prolifiques. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'il y a vingt ans, en 1875, l'Algérie ne possédait encore que 6,675,839 moutons.

Il est vrai que les exportations ont augmenté dans une grande proportion depuis ces dernières années. Des éleveurs intelligents et même des sociétés ont créé de grands domaines dans lesquels ils améliorent les races indigènes par sélection ou par de judicieux croisements. D'autres se contentent d'engraisser les animaux achetés aux indigènes. Les soins apportés dar les uns et par les autres ont eu pour résultat de donner plus de valeur à la viande. D'autre part, les tarifs de douane ont permis au mouton algérien de venir sur le marché de la Villette prendre la place du mouton allemand. Les prix ont haussé d'une manière sensible et l'exportation, qui atteignait à peine 900,000 têtes en 1890, s'est élevée à 1,238 491 en 1893, à 1,427,093 têtes en 1894 et à 1,702,814 têtes en 1895.

LES PRESIDENTS.

On a raconté que M. Félix Faure est allé voter, durant les dernières élections municipales.

Sait on que M. Félix Faure est le premier président de la république qu'on ait vu voter ?

Le maréchal de Mac-Mahon, militaire au titre actif, ne votait pas.

M. Grévy envoyait régulièrement demander sa carte électorale, et ne paraissait jamais à la section de vote.

M. Carnot, électeur du seizième arrondissement, n'a, paraît-il jamais voté.

M. Félix Faure a donc innové en allant au scrutin.

On raconte, du reste, qu'un certain nombre d'hommes politiques ne votent jamais.

On cite le cas de M. Jules Ferry, qui prenait grand soin de toujours retirer sa carte électorale, et ne figurait jamais sur les listes d'émargement des sections électorales.

COURONNEMENT ET SACRE.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* publie le cérémonial approuvé par l'empereur, du couronnement et du sacre. Cette publication remplit onze colonnes du journal en petit texte. Nous en détachons la description de la partie religieuse des deux cérémonies. Voici d'abord ce qui a trait au couronnement :

Lorsque les souverains se seront rapprochés du parvis, le métropolite de Moscou prononcera l'allocution d'usage ; le métropolite de Saint-Pétersbourg présentera la croix, et le métropolite de Kiew l'eau bénite.

A leur entrée dans la cathédrale, les souverains feront trois génuflexions devant la porte sainte et vénéreront les saintes images ; ils se dirigeront ensuite vers l'estrade élevée au milieu de la cathédrale et prendront place sur les trônes des Tsars Michel Féodorowitch et Jean III.

Suit une énumération des places qu'occuperont les assistants.

Le métropolite de Saint-Pétersbourg, monté sur l'estrade du trône et placé en face de l'empereur, l'invite à faire à haute voix, devant ses fidèles sujets, sa profession de foi orthodoxe, et lui présente le livre ouvert d'après lequel le Tsar récite à haute voix le symbole de la foi.

Puis a lieu, suivant un cérémonial assez compliqué, la présentation du manteau impérial, de la couronne, du sceptre et du globe.

L'empereur ayant pris le sceptre de la main droite et le globe de la main gauche, prend place sur le trône et, quelques instants après, dépose ces insignes sur les coussins présentés par les dignitaires, le monarque appelle à lui l'impératrice Alexandra Feodorowna.

L'impératrice s'agenouille devant son époux ; l'empereur, enlevant alors sa couronne, en touche le front de l'impératrice et la place ensuite sur sa tête.

La couronne de l'impératrice étant alors présentée à l'empereur, celui-ci la pose sur la tête de l'impératrice. Puis elle revêt le manteau impérial et va se placer sur le trône, à côté du Tsar.

L'archidiacre proclame ensuite le titre impérial : les cloches sonnent à toute volée, et une salve de cent un coups de canon répond à un signal donné par les autorités militaires.

Pendant ce temps, le clergé et toute l'assistance présentent leurs félicitations à S. M. l'empereur par trois nouveaux saluts, sans quitter leurs places.

Voici les détails du sacre :

Le métropolite de Saint-Pétersbourg, tenant l'amphore avec le Saint-Chrême, y trempe le rameau d'or prepare à cette fin et en oint le front, les paupières, les narines, les lèvres, les oreilles, la poitrine et les mains de l'empereur, en prononçant les paroles liturgiques.

Les cloches sonnent à toute volée et l'artillerie envoie une salve de 101 coups de canon.

La même cérémonie se renouvelle pour la Tsarine.

Puis les souverains, en grande pompe, se dirigent vers le sanctuaire où ils communient séparément. Ils reprennent ensuite leur place sur le trône.

La cérémonie se termine par de nouvelles félicitations que l'assistance adresse aux souverains en s'inclinant par trois fois.

L'ACTUALITE.

MARIE ALICE ALMONT LIVINGSTON FLEMING.

La femme dont on voit ici le portrait est aux prises, dans le moment, avec la justice de New York. Elle est accusée d'avoir empoisonné sa mère. Elle est âgée de 35 ans. On assure qu'une fortune de $85,000 lui est échue à la mort de sa mère.

DEPECHES

Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE:

AFFAIRE DE LA PRIME.

Décision de la Cour Suprême en faveur des planteurs.

TEXTE DE L'ARRÊT.

Presse Associée.

Washington, D. C., 25 mai—La Cour Suprême vient, ce matin, par le ministère du juge Peckham, de rendre son arrêt en faveur des réclamants de Realty Company, d'un côté, H. Gay, de l'autre.

La première appartient à la classe des planteurs qui, ayant manufacturé des sucres avant le 21 août 1894, c'est-à-dire sous le régime parfaitement en vigueur de la prime, n'avaient pas reçu celle qui leur était due.

La seconde affaire, celle de M. Gay, a trait à la classe des planteurs qui, en vertu de la loi de 1895, ayant rempli toutes les conditions imposées par la loi du 1er octobre 1890, ayant de plus demandé une licence, fourni la caution demandée et fait tous les travaux requis avaient droit à recevoir une prime de huit-dixième de cent la livre sur les sucres qu'ils avaient fabriqués, durant la période qui s'étendait du 28 août 1894 au 30 juin 1895.

Ces deux affaires devaient, aux yeux du gouvernement, comme au yeux des planteurs, comme aux yeux de la Cour Suprême, servir, ainsi qu'on dit ici, de "Test case" ; c'est-à-dire que la décision rendue sur une affaire soumise à la Cour suprême devra s'appliquer à toutes les affaires de même nature.

Ce qui était en jeu dans cette affaire, ce n'était pas seulement l'argent qui était dû à la Realty Co à titre de prime ni celui qui était dû à H. Gay, à titre d'indemnité, mais à tous ceux qui se trouvaient dans le cas de la Realty Co et de H. Gay. Il s'agissait, d'un côté, du paiement de $238,298 ; de l'autre, d'une somme de $5,000,000, alloués par le Congrès ; soit, en tout, une somme de $5,238,298, qui devaient revenir à nos planteurs.

L'affaire était importante, comme on le voit ; elle devait ruiner complètement nos planteurs ou les sauver.

Nous allons voir que l'arrêt de la Cour Suprême est une mesure non seulement de salut public, mais de stricte justice.

Quand les intéressés se sont présentés au Trésor pour recevoir ce qui leur était dû, ils ont prouvé qu'ils étaient parfaitement en règle. Ils ont essé un refus ; non pas que l'on prétendit qu'ils n'étaient pas en règle avec la loi. Le Conseil du gouvernement reconnaissait au contraire qu'ils avaient rempli toutes les conditions requises.

Le fonctionnaire chargé de demander le paiement, refusa cependant sa signature. Ce n'était pas eux qui étaient en défaut, mais la loi sur laquelle ils s'appuyaient et qui était, d'exit-il, inconstitutionnelle.

La principale objection reposait sur l'arrêt de la Cour Suprême du District de Colombie, dans l'affaire de la Miles Planters and Manufacturing Co., contre les Etats Unis et John Carlisle ; La Cie avait essuyé du contrôleur Bowler un refus de paiement ; elle en appelait devant la Cour Suprême de District de Colombie, prétendant que la loi du 28 août ne pouvait enlever leurs droits aux personnes qui, avant l'adoption de la dite loi, s'étaient procuré des licences pour l'année commençant le 1er juillet 1894, avaient fait de grands frais et s'étaient confirmés aux prescriptions de la loi.

Les représentants du gouvernement insistaient sur l'inconstitutionnalité de la loi, et la Cour Suprême du District de Colombie leur avait donné raison.

Cet arrêt empirait la situation des planteurs, et remblait donner complètement raison à M. Bowler qui, reprenant l'affaire en sous-main, se préparait à la présenter devant la Cour des Réclamations.

C'est sur ces entrefaits qu'a commencé le procès qui a porté l'affaire devant la Cour Suprême de l'Union.

Dans son arrêt d'aujourd'hui, la Cour Suprême déclare qu'il ne s'agit pas de savoir si la loi de la prime était ou non constitutionnelle, et si le Congrès avait le droit de la voter.

La question est tout autrepart : Il s'agit de déterminer si les allocations votées en 1895 en faveur de planteurs et de fabricants qui s'étaient conformés aux prescriptions de la loi de 1890 étaient constitutionnelles et valides.

La cour les déclare telles. Passant en revue toute l'histoire des changements qui ont eu lieu, à partir de 1890, la cour dit que la prime a été parfaitement adoptée et approuvée par le Président et que personne depuis lors n'avait songé à en attaquer la constitutionnalité.

Quand a eu lieu la discussion sur la loi Wilson—et on sait combien elle a duré—personne ne pouvait dire ce qu'il en adviendrait ; pendant ce temps-là, la saison des travaux des champs avançait ; il fallait se préparer à la fabrication. Rien ne pouvait faire croire que l'on refuserait le paiement pour cette année-là, puisque la loi n'était pas encore en vigueur, à l'époque des travaux.

Ne pas fabriquer, c'était la ruine ; fabriquer sans prime, c'était travailler en pure perte. Il y avait complète injustice de la part du Congrès à placer le producteur sucrier dans le cruel dilemme.

Suivant nous, ajoute l'arrêt de la Cour Suprême, il y a là une obligation morale, équitable, une obligation d'honneur qui lie le Congrès envers ceux qui étaient engagés dans cette industrie, au moment de l'adoption de la loi de 1895. La question de constitutionnalité n'a rien à voir là-dedans. Les planteurs n'avaient pas à s'inquiéter de savoir si la loi était ou non constitutionnelle. Ils devaient avoir foi dans la loi de la prime qui avait été votée par le gouvernement et qu'avaient mise en pratique ses fonctionnaires.

Les réclamations des plaignants sont basées sur la morale, l'équité et l'honneur.

On a beau dire qu'un acte du Congrès, quand il est inconstitutionnel n'existe réellement pas. Ce n'est pas ainsi qu'il faut envisager la question ; quelle que fût la loi, elle existait ; elle était en vigueur ; elle avait fait prendre aux planteurs des engagements et exécuter des travaux coût-ux ; et la nation n'a pas le droit de les victimer, de les punir des défectuosités d'une loi qu'ils n'ont pas faite et que pendant trois ans on a exécutée intégralement. Ils ont droit au paiement promis par elle. Quand les Etats-Unis ont contracté une dette, le gouvernement a le droit de la payer, en s'adressant au Congrès. C'est là, de leur part, une dette d'honneur.

Les allocations votées par le Congrès pour le paiement des réclamants actuels sont, suivant nous, valides, quand bien même la loi sur laquelle elles se basent ne le seraient pas.

Nous maintenons donc l'arrêt de la Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

Le Contrôleur Bowler s'incline devant la décision de la Cour Suprême.

Les mesures pour le paiement des primes.

Presse Associée.

Washington, 25 mai.—M. Bowler, contrôleur du Trésor, a pris de promptes mesures pour se conformer à la décision de la Cour Suprême au sujet de la prime aux producteurs de sucre.

Dans une lettre à l'auditeur du département du Trésor, il établit que les réclamations de la Realty Company, de la Nouvelle-Orléans, et de la Oxnard Beet Sugar Company, d'après la loi du 2 mars 1895, sont maintenant approuvées et que le paiement peut être effectué immédiatement.

Le contrôleur du Trésor recommande en même temps à la Oxnard Company le retrait de sa plainte à la cour des réclamations.

M. Bowler reconnait que la décision rendue par la Cour suprême aujourd'hui s'applique à toutes les réclamations authentiques présentées suivant la loi du 2 mars 1895.

Il va s'occuper immédiatement du paiement de ces réclamations. La somme nécessaire s'élèvera à $5,237,000. Si elle est entièrement versée avant le 1er juillet, elle portera à $30,000,000 le déficit de l'année fiscale courante.

NOUVELLES ETRANGERES.

Un nouveau Bicycle.

Presse Associée.

Washington, 25 mai—Le consul des Etats-Unis à Geneve, M. Ridgley, envoie au gouvernement de Washington un rapport au sujet d'un nouveau bicycle qui, dit il, possède de nombreux avantages sur le genre actuel.

Entre autres choses, il offre plus de sécurité, un confortable parfait, une position meilleure pour la santé, une plus grande puissance motrice, une plus grande vitesse, une plus grande facilité pour gravir les collines et moins de fatigue.

Le bicycliste est assis ; la selle actuelle est remplacée par un siège confortable. Comme ce siège est placé très bas, il est très facile de s'installer sur le véhicule.

Institution d'écoles commerciales en Russie.

Presse Associée.

Washington, 25 mai—En examinant le vaste champ commercial les Russes ont noté le fait qu'il n'existe aucune maison d'exportation dans les ports de la mer Noire et de la mer d'Azof : le commerce d'exportation dans cette partie des domaines du Tsar étant entièrement entre des mains étrangères.

En conséquence, dit le consul général des Etats-Unis à St-Pétersbourg, M. Karel, un mouvement général pour l'établissement d'écoles commerciales spéciales a commencé. Dans ces institutions, les négociants russes recevront une éducation qui leur permettra d'être en mesure de lutter avec les agents spécialement instruits des maisons étrangères.

Dans ces écoles, qui sont subventionnées par des municipalités, des négociants, des sociétés et des compagnies, les jeunes gens possédant des aptitudes commerciales reçoivent une éducation spéciale.

Ils apprennent les langues étrangères, l'économie politique, l'arithmétique commerciale et d'autres sciences, qui ne sont pas spécialement enseignées dans les collèges mais qui sont nécessaires pour assurer le succès de ceux qui entrant dans la carrière commerciale.

En ceci, les Russes suivent le système allemand, système qui n'a pas encore d'équivalent aux Etats-Unis, qui développe une classe de jeunes gens entreprenants et parfaitement instruits qui étendent rapidement le commerce allemand dans toutes les parties du monde.

Extradition.

Presse Associée.

Londres, 25 mai—William Dunlop et William Turner, accusés du vol des bijoux de M. Burden, seront remis demain aux agents de police de New York, ainsi que les joyaux recouvrés, et s'embarqueront pour l'Amérique mercredi prochain à bord du Germanic, de la ligne White Star.

Dans l'Amerique du Sud.

L'insurrection Péruvienne.

AU BRESIL.

L'Anniversaire de l'Indépendance de la République Argentine.

Presse Associée.

New York, 25 mai—Dépêche de Buenos Ayres au *Herald* :

Le correspondant du *Herald* à Manaos, Brésil, dit qu'un bateau arrivant d'Iquitos, Péron, apporte la nouvelle de l'appel aux armes de tout les hommes valides par le colonel Seminarios, chef du mouvement insurrectionnel, pour la proclamation de l'indépendance du département de Loreto.

Le colonel Seminarios a levé environ 8000 hommes pour résister aux troupes du président Pierola. Ils ne possèdent que des armes d'ancien modele. Un petit vapeur est affecté au service du fleuve des Amazones.

Seminarios a lancé une proclamation déclarant l'indépendance du nouvel Etat.

On prétend que les négociants français et allemands établis sur les rives des Amazones sont de connivence avec Seminarios et fournissent des approvisionnements et des munitions aux révolutionnaires.

Les pilotes du fleuve ont refusé de guider les bateaux que le gouvernement péruvien se propose d'envoyer sur le haut des Amazones, et les négociants se sont entendus pour ne pas fournir de provisions à ces bateaux. La sympathie des populations de la région est en faveur des révolutionnaires.

Le correspondant du *Herald* à Managua écrit que les médecins soignant le ministre des affaires étrangères, Gomez, déclarent qu'il ne peut vivre plus de trois mois.

Une dépêche du correspondant du "Herald" à Rio de Janeiro, Brésil, dit que le ministre de la marine a préparé un mémoire pour appeler l'attention du pays sur les puissants navires de guerre commandés par le Chili et la République Argentine, et faire remarquer que le Brésil est presque sans défense contre ces deux nations.

A l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de l'indépendence de la République Argentine, le président a accordé aujourd'hui le pardon à plusieurs prisonniers.

Quinze mille membres de sociétés italiennes ont paradé aujourd'hui devant le président et les membres du cabinet, pour manifester leur loyauté à la république qui a montré tant de sympathie à l'Italie au moment de ses désastres.

Afin de prévenir toute mauvaise interprétation de la part des résidents espagnols, les hommes du navire de guerre des Etats-Unis Castine n'ont pas pris part à la parade d'aujourd'hui. Seuls les officiers du Lancaster et du Castine y ont assisté.

Après avoir été entre les mains de divers ministres des Etats-Unis pendant les vingt dernières années, la réclamation de la famille de W. J. Hale pour empressement illégal à Rosario, a été réglée par M. Buchanan.

Le gouvernement de la République Agentine consent à verser une forte somme d'argent.

Jusqu'aujourd'hui, les exportations de blé en Europe sont de 380,000 tonnes, contre 80,000 pendant la période correspondante de l'année dernière. Les prix sont maintenant de dix sous par quintal plus élevé que ceux de la saison précédente.

La balance de la récolte est estimée à 150.000 tonnes. Les trois quarts seront expédiés au Brésil.

Une Leçon aux Diplomates Américains.

Presse Associée.

Londres, 25 mai—Commentant aujourd'hui la correspondance échangée entre le baron Marschall Von Bieberstein, ministre des affaires étrangères de l'Allemagne et le baron Von Thielman, ambassadeur d'Allemagne à Washington, au sujet du cas de Louis Stern, de New York, le *Courier* s'exprime ainsi :

Le secrétaire Olney s'est rendu si fameux dans le monde par la vigueur, pour ne pas dire la rudesse, de son style diplomatique que le baron Marschall Von Bieberstein semble avoir songé à lui donner une sévère leçon.

Le *Globe* dit à ce sujet :

L'incident Stern est une leçon des plus utiles et des plus instructives, qui fera beaucoup de bien aux Américains, à moins qu'ils ne soient trop vains pour en profiter.

NOUVELLES AMERICAINES.

Terrible orage à Chicago.

Presse Associée.

Chicago, 25 mai—Un orage d'une violence exceptionnelle a éclaté à Chicago ce matin à une heure 30. Les sous-sols de la partie basse de la ville ont été inondés et des dommages importants ont été causés.

Dans une période de 10 minutes, de 2 heures 20 à 2 heures 30, il est tombé près d'un pouce d'eau. La violence des éclairs et du tonnerre était effrayante. Les égouts étaient insuffisants pour recevoir la quantité d'eau tombée et les rues furent inondées. L'orage a éclaté à peu près au moment où les journaux allaient sous presse.

Les presses de presque tous les journaux du matin furent envahies par l'inondation et les secours des pompiers devinrent nécessaires.

Les dommages causés dans la ville de Chicago par cette pluie diluvienne sont considérables.

Mort du docteur Frost.

Presse Associée.

Hanover, New Hampshire, 25 mai—Le docteur C. P. Frost, doyen de l'école de médecine de Dartmouth, est mort.